

Association AVIATION SANS FRONTIERES

Charte informatique et numérique

V-2026-01

Préambule	1
1. Objet de la charte.....	2
2. Champ d'application.....	2
3. Outils concernés.....	3
4. Règles essentielles d'usage	3
Ce que je dois faire	3
Ce que je ne dois jamais faire	4
5. Données personnelles et sensibles	4
6. Télétravail et équipements personnels	5
7. En cas de doute ou d'incident	6
8. Contrôles et Sanctions	6
10. Engagement.....	7
Documents de référence.....	7
Textes réglementaires.....	7
Supports d'accompagnement	7

Préambule

Dans le cadre de ses missions, l'association **AVIATION SANS FRONTIERES** s'appuie quotidiennement sur des outils numériques pour organiser ses activités, coordonner ses

équipes et accompagner des publics souvent vulnérables. Ces outils sont devenus indispensables au bon fonctionnement de l'association et à la qualité de son action.

À ce titre, l'association est amenée à traiter des données personnelles et sensibles, notamment des informations relatives à des donateurs, des enfants, des personnes en situation de fragilité, des réfugiés, ainsi que des données concernant ses bénévoles et salariés. La protection de ces informations constitue un enjeu majeur, à la fois humain, éthique et légal.

La présente charte a pour objectif de définir un cadre commun d'utilisation des outils numériques. Elle vise à garantir un usage responsable, sécurisé et respectueux des données confiées à l'association, sans freiner l'engagement ni alourdir les pratiques quotidiennes. Elle repose sur un principe simple : la confiance accordée aux utilisateurs implique une responsabilité partagée.

1. Objet de la charte

La présente charte a pour vocation de préciser les règles applicables à l'utilisation des outils informatiques et numériques mis à disposition par l'association ou utilisés pour son compte. Elle constitue un document de référence destiné à encadrer les usages, à prévenir les incidents et à rappeler les bonnes pratiques.

Elle a pour objectifs de :

- Protéger les **personnes** (bénéficiaires, donateurs, bénévoles, salariés),
- Protéger les **données sensibles** confiées à l'association,
- Garantir un usage **responsable et sécurisé** des outils,
- Donner un cadre clair, commun à tous.

La sécurité numérique est l'affaire de tous.

2. Champ d'application

Cette charte s'applique à toute personne utilisant les outils numériques, matériel ou immatériel, de l'association :

- Bénévoles,
- Salariés,
- Membres du conseil d'administration,
- Prestataires et partenaires disposant d'un accès.

Elle concerne l'ensemble des usages réalisés pour le compte de l'association, indépendamment du lieu depuis lequel les outils sont utilisés, y compris en situation de télétravail ou de mobilité.

Toute personne utilisant les outils numériques de l'association reconnaît être soumise aux règles définies par la présente charte dès lors qu'elle agit dans le cadre des activités associatives.

3. Outils concernés

La présente charte couvre l'ensemble des outils numériques et des systèmes d'information utilisés par l'association quel que soit le support.

Cela inclut notamment les services suivants :

- Le matériel fourni par l'association ;
- Les comptes et outils **Microsoft 365** (messagerie, stockage, Teams, etc.) ;
- Le **CRM Odoo CAP ASF**
- Les accès distants : VPN, Contrôle à distance, etc.
- Les données stockées, échangées ou traitées pour le compte de l'association ;
- Tout autre outil informatique mis à disposition pour les besoins des missions de l'association.

4. Règles essentielles d'usage

L'utilisation des outils numériques repose sur un principe fondamental de responsabilité individuelle.

Chaque utilisateur est responsable des actions effectuées avec son compte et des conséquences qui peuvent en découler.

Ce que je dois faire

- Utiliser **uniquement mon compte personnel** (aucun partage de compte).
- Choisir des **mots de passe robustes**, confidentiels.
- Activer le MFA (Double identification) dès qu'il est disponible sur un outil ou un compte.
- Verrouiller mon poste ou mon téléphone lorsque je m'absente.
- Echanger par mail uniquement via les adresses @aviation-sans-frontieres-fr.org

- Utiliser uniquement les outils/logiciels **validés par l'association**. Y compris pour l'IA
- Respecter la confidentialité des informations auxquelles j'ai accès.
- Signaler **sans délai** toute anomalie, perte ou suspicion d'incident.

Ce que je ne dois jamais faire

- Partager mes identifiants ou mots de passe.
- Utiliser des outils personnels (cloud, messagerie, clés USB...) pour stocker ou transmettre des données de l'association sans autorisation.
- Utiliser mon adresse électronique personnelle pour traiter des données sensibles.
- Télécharger ou installer des logiciels non autorisés.
- Accéder à des données qui ne sont pas nécessaires à ma mission.
- Transmettre des données sensibles par des canaux non sécurisés (messagerie personnelle, outil IA non validé, Clé USB, etc.).
- Désactiver les protections (antivirus, pare-feu, chiffrement BitLocker).
- Utiliser des **outils d'IA non autorisés** pour traiter des données sensibles (ex. : saisie de données donateurs dans ChatGPT).

De manière générale, les usages doivent rester cohérents avec les valeurs de l'association et ne pas exposer inutilement les personnes, les données ou l'organisation à des risques évitables.

5. Données personnelles et sensibles

L'accès aux outils numériques et aux données de l'association est accordé selon le principe de son utilité dans le cadre de sa mission. Ce principe implique que chaque utilisateur ne dispose que des droits strictement nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'association traite des données **hautement sensibles**, notamment :

- Données de donateurs,
- Données de santé,
- Informations concernant des enfants et des réfugiés,
- Documents d'identité (passeport),
- Informations relatives aux salariés et bénévoles,
- Données bancaires,

- Données de stratégies internes,
- Photographies,
- Extraits de casier judiciaire.

À ce titre :

- Je n'accède qu'aux données **strictement nécessaires** à ma mission.
- Je stock ces données uniquement sur les outils métier (Odo, Brevo, MS 365 ASF)
- Je ne conserve pas de données localement sans nécessité.
- Je ne partage jamais ces données en dehors du cadre prévu.
- Je respecte les règles de confidentialité et de protection des données (RGPD).

La protection de ces données s'inscrit dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et constitue une obligation réglementaire collective essentielle à la confiance accordée à l'association.

Toute création de traitement de données nominatives via les moyens informatiques de l'association ou son réseau doit, **si nécessaire**, être déclarée ou faire l'objet d'une demande d'avis préalable auprès de la CNIL (loi du 6 janvier 1978 - RGPD) par l'intermédiaire du DPO.

Toute mauvaise manipulation peut avoir des conséquences graves pour les personnes concernées et pour l'association.

6. Télétravail et équipements personnels

L'association reconnaît que certaines missions peuvent être réalisées à distance ou à l'aide d'équipements personnels. Ces usages sont tolérés à condition que les appareils utilisés présentent un niveau de sécurité suffisant, notamment en matière de protection par mot de passe, de mise à jour des systèmes, de chiffrement des données sensibles et selon l'environnement de l'utilisation d'un VPN.

Les données sensibles ne doivent pas être stockées durablement sur des équipements personnels.

En cas d'incident impliquant un matériel, personnel ou non, utilisé pour les activités de l'association, l'utilisateur s'engage à en informer l'association et à coopérer afin de limiter les impacts.

7. En cas de doute ou d'incident

Tout événement susceptible de compromettre la sécurité des systèmes ou la confidentialité des données est considéré comme un incident de sécurité. Cela inclut notamment la perte ou le vol de matériel, l'envoi d'informations à un mauvais destinataire, l'accès non autorisé à un compte ou toute suspicion de compromission.

Tout incident, même en cas de doute, doit être signalé immédiatement au référent désigné par l'association. Un signalement rapide permet de limiter les conséquences pour les personnes concernées et pour l'association. Aucun reproche ne sera formulé à l'encontre d'un utilisateur ayant signalé un incident de bonne foi.

En cas de :

- Mail suspect,
- Erreur de manipulation,
- Perte de matériel,
- Accès non autorisé,
- Doute sur un usage,

Je ne règle pas le problème seul.

Selon le type d'incident je contacte immédiatement :

- Le webmaster : Webmaster@aviation-sans-frontieres-fr.org
- L'équipe sécurité informatique : securite@aviation-sans-frontieres-fr.org
- Le Délégué à la protection des données : dpo@aviation-sans-frontieres-fr.org

8. Contrôles et Sanctions

Afin de garantir la sécurité de ses systèmes et la protection des données, l'association se réserve le droit de mettre en œuvre des mesures de contrôle appropriées, dans le respect de la législation en vigueur.

Le non-respect volontaire des règles définies par la présente charte peut entraîner des mesures adaptées à la situation, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la suppression des accès aux outils numériques, voire des mesures disciplinaires selon le cadre applicable (IA Act ou RGPD).

10. Engagement

La signature de la présente charte atteste que l'utilisateur en a pris connaissance, en a compris les principes et s'engage à en respecter les dispositions dans le cadre de ses activités au sein de l'association.

Une procédure d'attestation de prise en compte de ces recommandations est faite à travers le formulaire "Acceptation de la charte informatique" accessible via le formulaire dans lequel vous retrouverez l'essentiel des recommandations listées ci-dessus

[Formulaire de la charte informatique](#)

Documents de référence

Textes règlementaires

- Le RGPD
- L'IA ACT

Supports d'accompagnement

- Disponibles dans les différents canaux de l'équipe "Café Digital" accessibles via Teams à tous les Comptes ASF ([Général](#) | [MailTo café digital](#) | [Microsoft Teams](#))